

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 02 décembre 2024 - Délibération n°24-038**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » – Budget 2025 – Budget primitif 2025

Le deux décembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures 30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-six novembre précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J.-J. GRANAT, M. MESSINES, G. BARBEY, J. RAIMONDI.

ONT DONNÉ PROCURATION : L. HEBRARD donne procuration à J.-J. GRANAT, C. PELEGRIN donne procuration à M. MESSINES

ABSENTS : N. ANDREO, H. JONQUIERE, J. MARTY, S. BONO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

Comme pour chaque année, le budget prévisionnel de l'année 2025 est élaboré en fin d'année 2024. Une fois adopté, il est transmis au Conseil départemental du Gard qui fait à la commune ses observations puis émet ses conclusions à travers le rapport budgétaire et l'arrêté fixant les tarifications.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le budget prévisionnel intègre dans son chapitre 002 l'excédent reporté de l'année N-2. Cet excédent s'élève à 45 546,09 euros alors qu'il s'élevait à 76 549,87 euros pour le budget 2024. Il y a donc une baisse de recettes qu'il a fallu compenser en partie en proposant une augmentation de la tarification des prestations.

Le chapitre 017, produits de tarification, prend en compte la tarification des prestations et les aides versées au titre des activités de soins.

La tarification des prestations a été évaluée à 803 490 euros suite à une proposition d'augmentation de la tarification de 1% sur l'ensemble de l'année. A cela s'ajoute l'aide aux activités de soins évaluée à 99 296,23 euros.

Les recettes aux chapitres 018 et 019 sont nulles, comme pour l'exercice 2024.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses ont été calculées au plus juste en tenant compte des données actuelles de l'exercice budgétaire 2024.

Ainsi, au chapitre 011 (groupe I), les dépenses 2023 faisaient apparaître un montant de 203 802,55 euros avec une part importante consacrée à l'énergie électrique et au chauffage. Au 1^{er} novembre 2024, les dépenses réalisées ou engagées s'élevaient à 135 126,35 euros. Aussi, bien que le budget 2024 prévoit un crédit de 208 350 euros à ce chapitre, il est proposé de le réduire à 206 648,90 euros.

Au chapitre 012 (groupe II), les dépenses de la masse salariale sont évaluées à 550 700 euros.

Au chapitre 013 (groupe II), les dépenses sont évaluées à 190 983,42 euros, du fait de l'augmentation des immobilisations incorporelles (amortissement) en lien avec les derniers investissements de la résidence et des prestations d'animation à réaliser pour 2025.

En ce qui concerne l'investissement, il convient de noter que le budget prévisionnel ne fait apparaître que les recettes propres à l'exercice 2025. L'excédent d'investissement (chapitre 001) sera renseigné lors de l'élaboration du budget exécutoire, une fois le compte administratif et le compte de gestion 2024 établis.

Les 25 000 euros apparaissant en dépenses d'investissement correspondent donc à une autorisation d'engagement avant le vote du budget exécutoire.

Les équilibres pour les sections de fonctionnement et d'investissement sont répartis comme suit :

Section de fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chap	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025	Chap	Libellé	BP + DM 2024	BP 2025
002	Déficit N-2	0,00 €	0,00 €	002	Excédent N-2	76.549,87 €	45.546,09 €
011	Charges générales (Groupe 1)	208.350,00 €	206.648,90 €	017	Produits tarification (Groupe 1)	862.059,27 €	902.786,23 €
012	Charges personnel (Groupe 2)	546.500,00 €	550.700,00 €	018	Autres produits tarification (Groupe 2)	0,00	0,00 €
016	Structure (Groupe 3)	183.759,14 €	190.983,42 €	019	Produits exceptionnels (Groupe 3)	0,00	0,00 €
TOTAL		938.609,14 €	948.332,32 €	TOTAL		938.609,14 €	948.332,32 €

Section d'investissement							
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025
001	Déficit N-1	0,00 €	0,00 €	001	Excédent N-1	164.453,75 €	0,00 €
16	Emprunt	4.000,00 €	2.000,00 €	10	Dotations	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	4.000,00 €	2.000,00 €	13	Subventions	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	145.000,00 €	20.000,00 €	16	Emprunt	2.000,00 €	2.000,00 €
23	Immobilisations en cours	35.453,75 €	1.000,00 €	28	Amortissements	22.000,00 €	23.000,00 €
TOTAL		188.453,75 €	25.000,00 €	TOTAL		188.453,75 €	25.000,00 €

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2023, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
Vu l'instruction interministérielle du 26 avril 2024 portant abrogation de diverses circulaires et instructions interministérielles relatives à la réglementation budgétaire et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;

Considérant que le quorum n'avait pas été atteint lors du conseil d'administration du 25 novembre 2024 ;

Considérant qu'en l'absence de quorum une nouvelle convocation a été adressée le 26 novembre 2024 aux membres du conseil d'administration, pour la tenue d'une séance le 02 décembre 2024 avec le même ordre du jour ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration adopte le budget prévisionnel 2025, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Convocation : 26 novembre 2024
Affichage ordre du jour : 26 novembre 2024
Présents : 4
Suffrages exprimés : 4
Absents : 4
Publiée le :

05 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

